

Sport et #COVID19

 **Bien**

Ré-utiliser

Votre

Installation

DIRECTIVES ET RECOMMANDATIONS POUR LA REOUVERTURE DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Chers utilisateurs, le temps de la reprise sportive ne peut être dissocié de la protection de vos adhérents et de leurs familles. Aussi merci de prendre acte des 4 thèmes d'engagements généraux recommandés :

➤ INFORMER

- Les salles devront afficher les consignes en vigueur des autorités sanitaires
- Les consignes de sécurité sanitaire du lieu seront rappelées avant séance.

➤ DISTANCER

- Distanciation physique
- Distancer les pratiquants

➤ PROTEGER

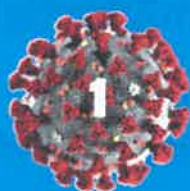
- Ne laisser rentrer que les personnes avec un masque, **Port obligatoire.**
- Des solutions hydroalcooliques devront être disponibles à toutes les entrées
- Règles d'aération; laisser un temps d'aération entre deux séances pour ventilation/nettoyage des lieux clos.
- Nettoyer le matériel chaque jour sur les parties utilisées par contact humain

➤ ORGANISER

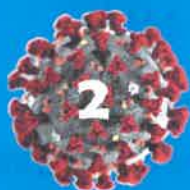
- Former le personnel aux règles nouvelles du lieu.
- Pas de zones ou de lieux permettant des regroupements : adaptation des zones, fermetures des vestiaires
- Marquage au sol dans les toilettes et leurs accès pour rappeler et, au besoin, contrôler la distanciation applicable

Recommandation de Capacités d'accueil
maximale au 1 septembre 2020

Installations



**Terrains extérieurs
Piste d'Athlétisme**



Gymnases



**Maison des
Sports et salles**

1/ Terrains extérieurs et piste d'athlétisme

- Sports collectifs : mesures de prévention adaptées aux différentes catégories (réf décret n°2020-860)
- Courses : **10 m entre chaque coureur et 1 couloir sur 2.**

2/ Gymnases

○ Type A :

- Sports collectifs : mesures de prévention adaptées aux différentes catégories (réf décret n°2020-860)
- Activité individuelle dynamique (Gv, Yoga, Fitness, Danse, gym...), 8 m²/pratiquants soit **35 participants et 1 intervenant.**
- Roller : **10 m entre chaque pratiquant dans des couloirs de 5 m.**

Gymnase Type A : J.Ferry, Guynemer, B.Pascal, L.Lagrange, A.Cloix

○ Type C :

- Sports collectifs : mesures de prévention adaptées aux différentes catégories (réf décret n°2020-860)

3/ Maison des Sports et salles

○ Maison des Sports :

- Gymnase C : Sports collectifs : mesures de prévention adaptées aux différentes catégories (réf décret n°2020-860)
- Gymnase A/Gymnastique : **15 (pratiquants et encadrants confondus)**

- Dojo : **24 (pratiquants et encadrants confondus)**
- Salle de Boxe : **12 (pratiquants et encadrants confondus)**
- Salle d'haltérophilie : **24 (pratiquants et encadrants confondus)**
- Salle de Danse Loire : **17 (pratiquants et encadrants confondus)**
- Salle de Danse Rn7 : **14 (pratiquants et encadrants confondus)**
- Salle Bien être : **10 (pratiquants et encadrants confondus)**
- Local associatif : **10**
- Espace partenaire : **12**
- Salle réunion 1 : **24**
- Salle réunion 2 : **12**
- Salle réunion 3 : **11**

○ **Autres Salles :**

- Salle Dojo R.Recru : **10 (pratiquants et encadrants confondus)**
- Salle des bords de Loire : **23 (pratiquants et encadrants confondus)**

